

Association Sauvegarde de l'Identité de la Prairie
277 ancien chemin de Sommières
30100 Alès

le 2 avril 2019

Association St Hilaire Durable
2958 chemin d'Anduze à Uzès
30560 St Hilaire de Brethmas
st.hilaire.durable@orange.fr

Monsieur le Ministre de la Transition écologique et solidaire
Hôtel de Roquelaure
246 bd St Germain
75007 PARIS

- Objet : Construction du centre commercial Porte Sud sur les communes d'Alès et St Hilaire de Brethmas

Monsieur le Ministre,

Par courrier du 10/09/2018, l'association Sauvegarde de l'identité de la Prairie vous alertait sur des travaux en vue de la réalisation du centre commercial Porte Sud, au bord du Gardon d'Alès, en zone inondable et classée en aléa fort au PPRI local.

Lors de votre récente visite à Nîmes, à la Direction départementale des Territoires et de la Mer, Mmes Annie Chapelier, députée du Gard que nous avons récemment rencontrée à ce sujet, et Mme Geneviève Blanc, vice-présidente du conseil départemental du Gard, déléguée à l'environnement et à la prévention des risques, ont attiré votre attention sur la réalisation de ce chantier au mépris des règles d'urbanisme en vigueur.

Pour mémoire, nous vous rappelons que c'est la détermination du ministère de l'Écologie qui par la saisine du Conseil d'État a permis, après deux jugements défavorables, de faire valider le PPRI des 20 communes du bassin du Gardon d'Alès, instauré le 09/11/2010 par le préfet du Gard et contesté par le promoteur et la commune d'Alès. Le caractère inconstructible de cette zone d'expansion des crues du Gardon d'Alès, classée inondable en « aléa fort » a donc été définitivement acté. Et la prorogation du permis de construire par le maire d'Alès quelques mois après la décision de la cour administrative d'appel de Lyon (06/06/2017) est illégale.

Vous avez, lors de votre passage à Nîmes, déclaré : "S'il y a des endroits où il est beaucoup trop dangereux d'habiter ou de construire un commerce ou de construire une entreprise, et bien dans ces cas là, il faut être capable de dire en effet que l'on va démolir certaines constructions et ne plus construire à tel ou tel endroit".

En conséquence, nous vous demandons d'intervenir auprès de Monsieur le Préfet du Gard afin qu'il prenne sans plus tarder les mesures pour faire cesser le chantier puis démolir la construction en cours et remettre les lieux en état.

Restant à votre disposition ainsi qu'à celle des services préfectoraux pour toute explication relative à notre démarche citoyenne et comptant sur votre intervention, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération.

Pour Sauvegarde de l'identité de la Prairie,
Le président : Jean-Paul Chapal

Pour St Hilaire Durable,
le président : Rémy Coulet